



**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2022
DU CCAS DE LA VILLE DE BAILLARGUES**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe a modifié l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation, elle est consultable sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif est l'acte fondamental de la gestion du CCAS car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget primitif est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des dépenses à réaliser et des recettes à encaisser sur une année. Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel l'ordonnateur est autorisé à engager les dépenses et à encaisser les recettes votées par le conseil d'administration.

Cette année, le CCAS de la ville de Baillargues a voté son budget le 14 avril 2022 par le conseil d'administration.

La poursuite des actions déjà engagées, le maintien qualitatif des missions de service et de l'accueil du public constituent la ligne directrice de ce budget :

- poursuite des aides accordées dans le cadre des dispositifs d'aides facultatives et d'insertion sociale
- reconduction des actions de prévention et d'animation destinées à renforcer le lien social en directions des personnes âgées

Le budget primitif 2022 verra également l'achèvement des écritures comptables de la reconstruction de l'EHPAD. D'un point de vue comptable ce projet a été réalisé sur le budget principal du CCAS. Il est donc prévu toutes les écritures comptables nécessaires au transfert de l'actif et du passif dans le budget annexe de l'EHPAD.

Le budget primitif 2022 s'équilibre à 493 190€ en fonctionnement. Il présente un suréquilibre en investissement avec 9 236 096,07€ en dépenses et à 10 117 007,38€ en recettes.

Section de fonctionnement :

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 493 190€.

Les Dépenses de fonctionnement

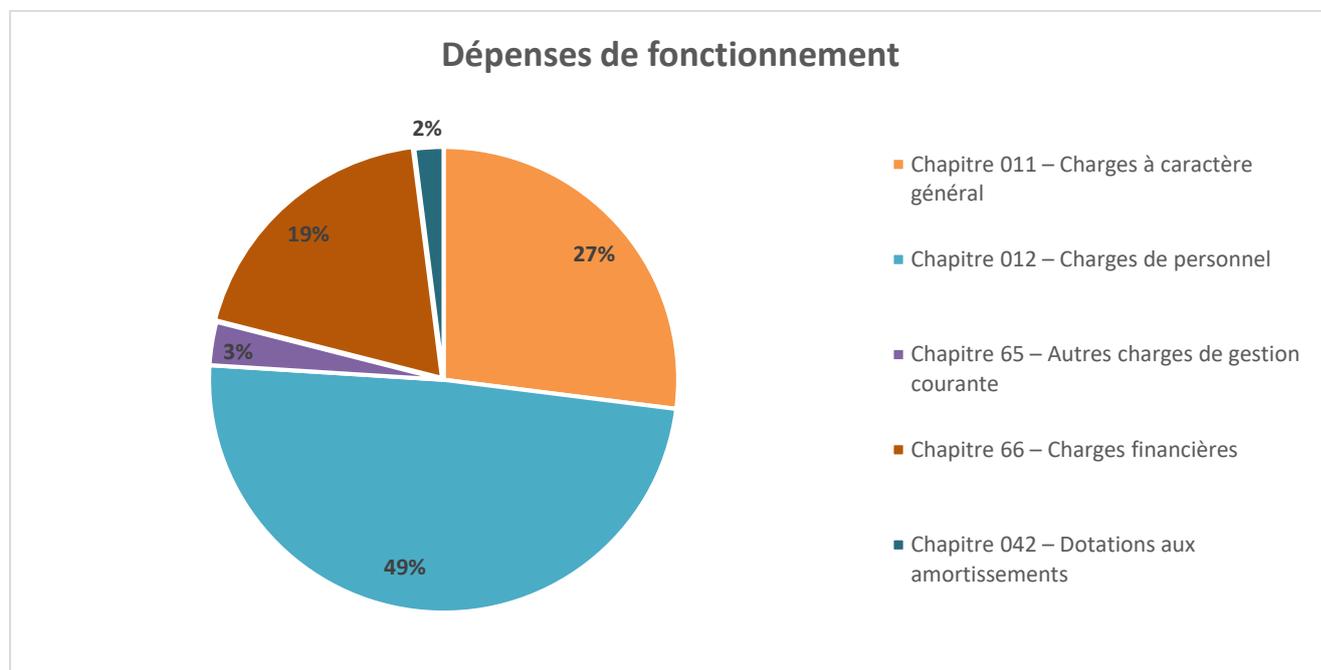
Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2022 s'élèvent à 493 190 euros.

Ces dépenses concernent les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services pour 27% du budget (fournitures, téléphone, électricité, carburant, maintenance, contrats d'assurances, animations, festivités, etc.) et les subventions aux associations à vocation sociale.

Les charges de personnel représentent 49% du budget total de fonctionnement. Le budget 2022 voit l'équipe du CCAS s'agrandir et se professionnaliser.

Les charges financières représentent 19% du budget.

Les autres charges de gestion courante 3% regroupent principalement les aides sociales.

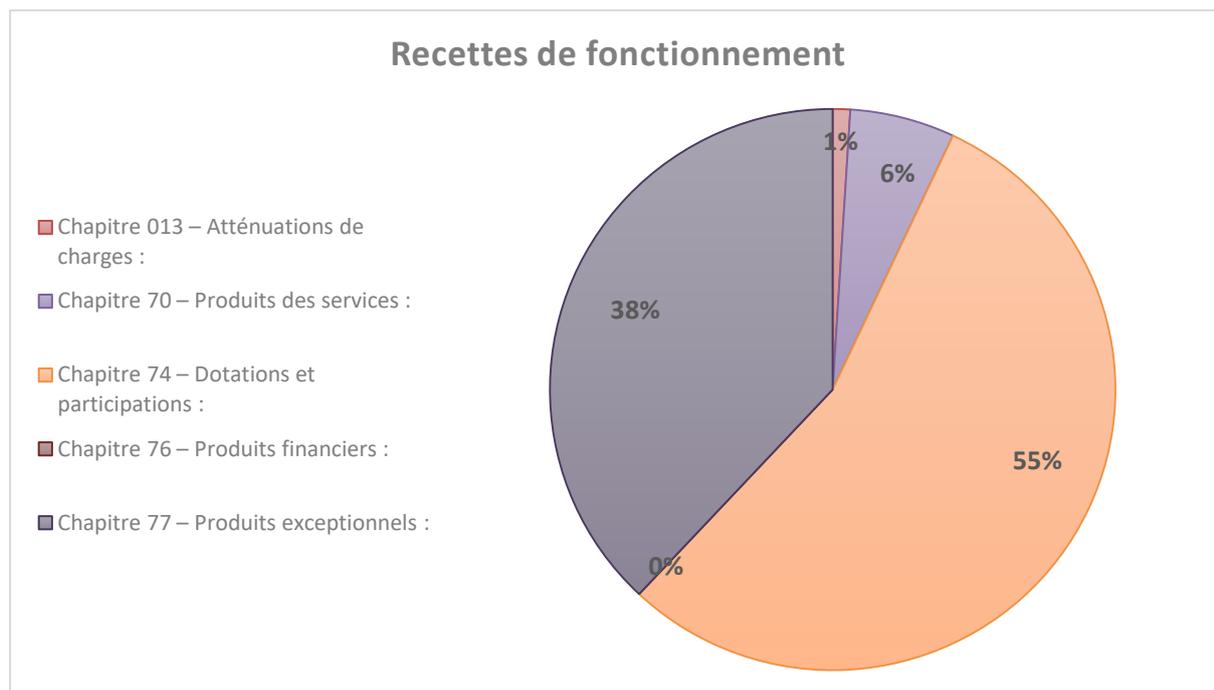


Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la subvention versée par la ville (55% du budget). Cette subvention d'équilibre, en constante évolution, démontre le soutien apporté par la ville à l'action sociale.

Les activités YAPADAJ représentent 6% du budget.

Les produits exceptionnels représentent 38% du budget



Section d'investissement :

Généralités

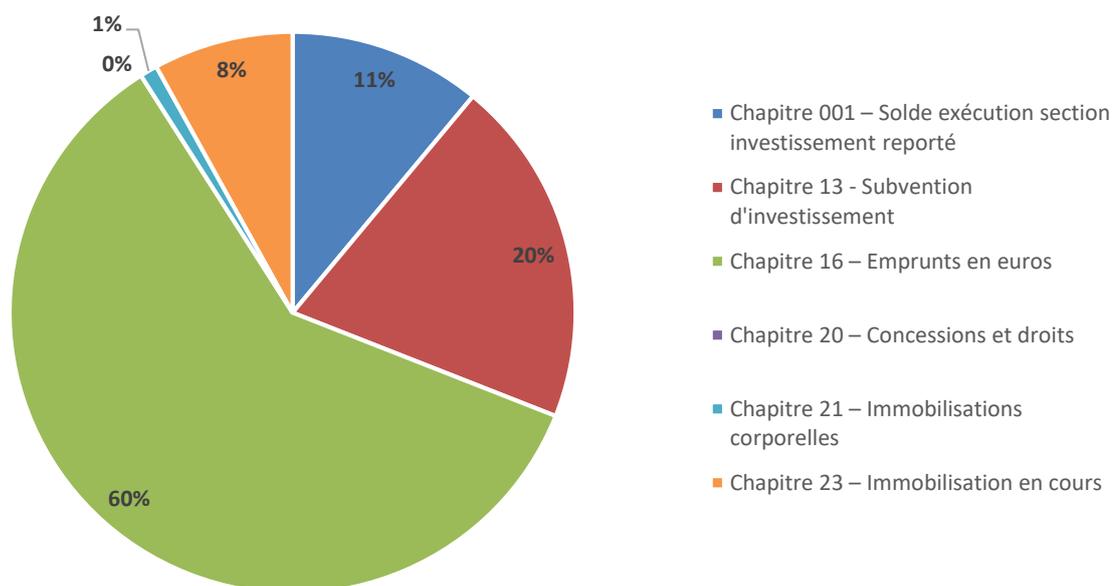
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les Dépenses d'investissement :

Le budget d'investissement du CCAS regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

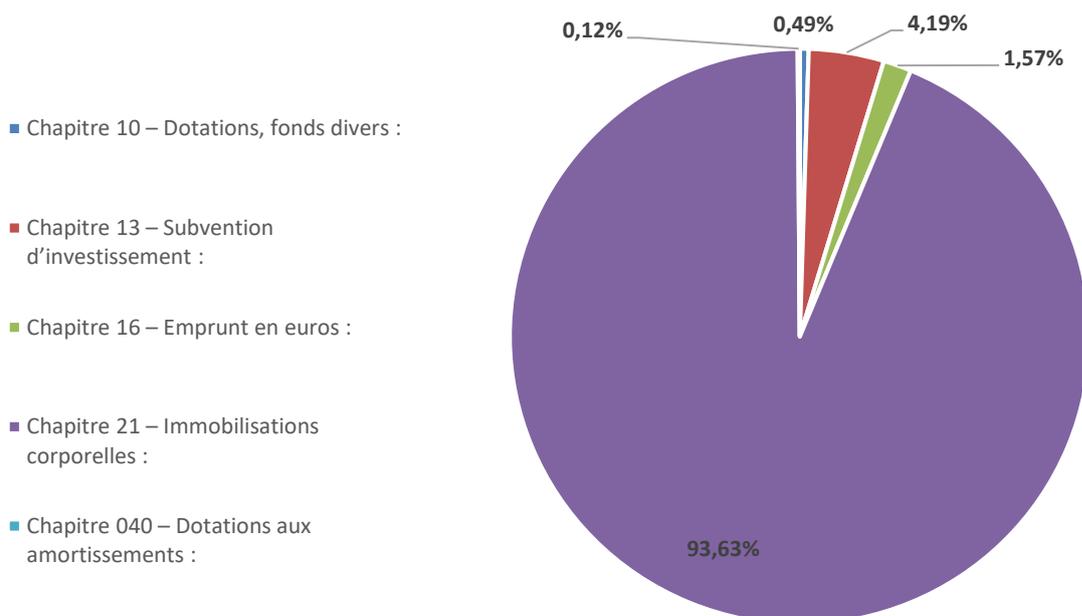
Dépenses d'investissement



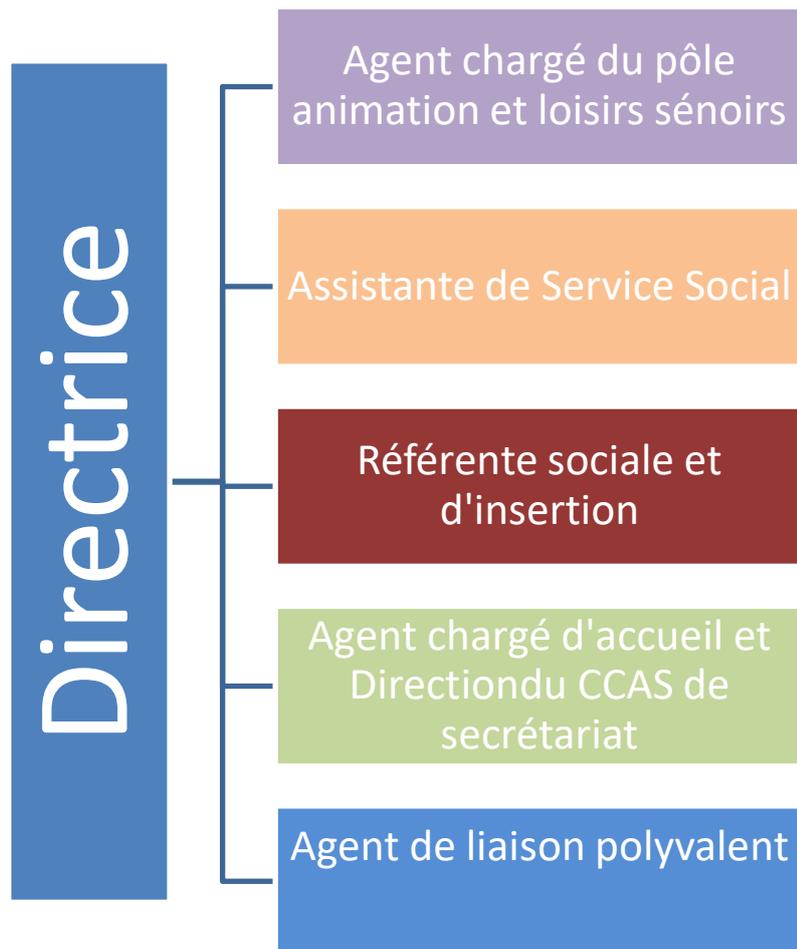
Les recettes d'investissement :

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et le transfert du terrain et bâtiment de l'EHPAD.

Recettes d'investissement



Présentation des effectifs



Ce fonctionnement a induit une modification dans les effectifs ; l'équipe de professionnels a évolué et se compose dorénavant :

- d'une directrice
- d'un agent d'accueil
- d'une référente sociale
- d'une collaboratrice en charge du dispositif YAPADAJ
- d'une assistante de service social
- d'un agent de liaison polyvalent

Fonction	Directrice	Assistante de service social	Référente sociale	Référente Yapadaj	Chargée d'accueil et de secrétariat	Agent de liaison polyvalent
Temps de travail	100%	100%	80%	80%	80%	13h/semaine
Catégorie d'emploi	A	A	C	C	C	C
Filière d'emploi	SOCIALE		ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emploi	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif